

L'Unité...

Le journal du syndicat Solidaires Finances Publiques

Solidaires
Finances
Publiques

Numéro

1124

25 Février 2020

On a déjà
pas grand chose...
ne finissons pas
à poil !



Vie de la DGFIP

Publicité Foncière
et Enregistrement

Fonction Publique

Carrières inégales,
pensions inégales, retraite à points :
un casus belli contre les femmes

Actions

Stratégie revendicative

SOMMAIRE...

PAGE 3 HOMMAGE À FRANÇOIS ALBERTINI

Au nom du syndicat, Gérard GOURGUECHON et Anne GUYOT-WELKE ont tenu à rendre hommage à François ALBERTINI.

PAGES 4 ET 5 FONCTION PUBLIQUE

Carrières inégales, pensions inégales, retraite à points : un casus belli contre les femmes

Macron a eu beau promettre de faire de l'égalité entre les femmes et les hommes un des axes majeurs de son quinquennat, tout cela reste de la comm', de la poudre de perlimpinpin.

PAGES 6 ET 7 ACTIONS

Stratégie revendicative : Etat des lieux et enjeux pour la défense des agent·es et des missions

C'est peu de dire qu'après des années d'étranglement progressif de la DGFIP (suppressions d'emplois, charge de travail en hausse, restructurations) les lancements du «nouveau réseau de proximité» et de la démétropolisation ont provoqué une onde de choc sourde qui s'est rapidement propagée, au-delà même des rangs d'une DGFIP secouée par de nombreuses actions.

PAGES 8 ET 9 VIE DE LA DGFIP

Publicité Foncière et Enregistrement redéstructurés

Le Groupe de Travail de ce début d'année 2020 lié à la Publicité Foncière et à l'Enregistrement a confirmé les craintes que les fiches 1 et 2 liées à la création de SAPF (Services d'Appui de Publicité Foncière) et du SNE (Service National de l'Enregistrement) avaient suscitées.

PAGES 14 ET 15 VIE DES AGENTS

Informatique : Entre abondement budgétaire et nescience du facteur humain

La Direction Générale vient de communiquer les résultats de l'enquête complémentaire informatique de décembre 2019.

PAGE 16 VIE DE LA DGFIP

Le chef d'orchestre du Titanic : «Jouons plus fort»!

Selon la légende, lors du naufrage du Titanic intervenu en 1912, l'orchestre continuait à jouer.

PAGES 10 À 13

Congrès de Biarritz :

Examen des propositions de modifications statutaires et des vœux présentés par les sections lors des AG 2019 soumis à l'avis des AG des sections en 2020

L'Unité...

RÉDACTION / ADMINISTRATION :

Syndicat national Solidaires Finances Publiques
BOITE 24, 80 rue de Montreuil 75011 PARIS

Tél. 01.44.64.64.44

contact@solidairesfinancespubliques.org
solidairesfinancespubliques.org

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION :
Ophélie VILDEY

RÉDACTEURS GRAPHISTE :
Laurent Westeel
Brigitte Bouteille
Marie-Pierre Castermant

ISSN 2105-0910
Commission paritaire n° 1014507013

IMPRIMERIE P. IMAGE
12 RUE NOTRE DAME DES VICTOIRES 75002 PARIS
09.65.12.37.14

- Abonnement annuel : 6,5 €



Hommage à François ALBERTINI

Madame Albertini, votre fille, vous savez toutes deux que le syndicat comptait beaucoup dans sa vie. Et François a beaucoup compté dans la vie du syndicat.

Je vais revenir sur plusieurs points pour bien souligner la place importante de François dans notre organisation, et Anne complètera en montrant que son apport et celui des camarades de sa génération nourrissent toujours Solidaires Finances Publiques, en partie continuité du syndicat d'origine.

François est né à Paris mais il était corse, au-delà du nom, et parlait parfois, avec nostalgie et gravité, de son attachement au village familial.

D'origine modeste, comme on dit, il a toujours été fier de ses origines. Et quand il nous parlait de son parcours, il soulignait sa reconnaissance à l'égard de l'école de la République qui lui avait ouvert les portes du lycée, de la faculté de droit de Paris et de l'École Nationale des Impôts en 1954.

A l'ENI, de 54 à 56, il participe à la première grève des inspecteurs-élèves en 1955. Ce sera le début d'une longue série d'agitations à l'ENI pendant des décennies.

Affecté dans le Nord, en 1956, il adhère à la section du Nord du syndicat FO des cadres des contributions directes et du Cadastre. Il en sera secrétaire de section de 1958 à 1960. De 1960 à 1962, avec d'autres, il prépare la fusion avec le syndicat autonome des agents (créé lui aussi en 48/49, lors de la scission entre la CGT et la CGT/FO, et qui avait choisi l'autonomie comme étape provisoire avant le retour d'une grande CGT réunifiée). De 1962 à 1966, il est secrétaire de la section du Nord du syndicat national unifié des contributions directes et du Cadastre, qui deviendra le SNUI en 1968. Il gardera toujours un grand attachement envers la région du Nord et les Nordistes.

François rejoint le Bureau National du Syndicat Unifié des Contributions Directes en avril 1966 et en sera le secrétaire général de 1967 à 1974, succédant à Gaston Lefort.

Avec Gaston Lefort, qu'on appelait Titi, et avec André Lloubes, François est le troisième des « pères fondateurs » du SNUI. En 1974, c'est Daniel Roth qui lui succèdera.

La marque initiale, c'est la recherche de l'unité. Unité, par la réunification de deux organisations et unité, par des efforts constants pour faire vivre une intersyndicale active. En 2020, c'est toujours une caractéristique du paysage syndical de la DGFIP.

Le souci de l'indépendance syndicale était également constant chez François : indépendance vis-à-vis de « l'employeur », soit pour nous, l'administration. Ce souci se traduisait notamment par une très grande

pugnacité dans les groupes d'études, les Commissions Paritaires, les comités techniques centraux et ministériels. Nous sommes beaucoup à avoir appris de lui dans ces moments-là.

On parle ici d'un temps que les moins de 50 ans ne peuvent pas connaître, celui où la haute fonction publique avait le souci de faire marcher l'appareil d'Etat, les services publics, les administrations, la Direction Générale des Impôts. Un temps où les organisations syndicales étaient parfois écoutées.

François avait aussi cette volonté d'indépendance vis-à-vis du gouvernement, et, plus largement, des directions politiques. François n'a pas suivi les impasses dans lesquelles se sont perdues quelques directions syndicales. On y voit là aussi une constante de notre syndicat et une continuité dans l'action syndicale.

Après avoir quitté le bureau national et être retourné dans les services, François a toujours eu un comportement très légitimiste à l'égard des camarades qui lui ont succédé dans la fonction de secrétaire général. Il a compris la nécessité du changement de nom du syndicat, résultat tant de la fusion de deux administrations que de notre ancrage interprofessionnel dans une union syndicale.

En retraite, il a continué de participer à la vie et à l'activité de notre organisation syndicale. Il tenait à assister aux réunions du Conseil Syndical, il y venait et intervenait, tant que sa santé et ses difficultés à marcher le lui ont permis.

Ses interventions étaient toujours éclairées par les valeurs républicaines, par la marche vers plus de justice et de solidarité, en rappelant notre constat ancien, mais toujours d'actualité, de « justice fiscale, justice sociale ». Présent au comité de liaison des retraités, il a manqué très rarement les Assemblées Générales annuelles, et encore il y a peu, il accompagnait les manifestations sur quelques centaines de mètres, lorsqu'elles passaient près de son domicile.

Quand j'ai commencé à mieux connaître François, lors de mon arrivée au BN en 1974, j'ai pu constater que sa volonté de ne jamais rien lâcher, il ne la manifestait pas seulement devant l'administration ou les ministres, mais aussi dans nos réunions de BN et dans celles du Conseil Syndical : il ne manquait jamais d'arguments pour faire accepter son point de vue, par contre, il considérait le débat terminé dès qu'on partageait son avis.

J'ai appris de François la manière d'être avec « ceux d'en face », pour essayer de les déstabiliser, de les mettre face à leurs contradictions. Il insistait sur la nécessité de se présenter « avec du biscuit », c'est-à-dire des exemples venus des agents, des services, des militants, des adhérents. Par ailleurs, c'est lui qui a été à l'origine de nos relations avec certains journaux, ce qui nous a permis de marquer quelques points.

Après mon départ en retraite, nous avons continué nos échanges, par téléphone, et par mail. François a toujours été d'une très grande vigilance sur les évolutions politiques et sociales du pays et a témoigné d'une grande fidélité à notre syndicat et à notre union syndicale.

Respects, François

Gérard Gourguechon, 12 février 2020

Mesdames,

La génération des moins de 50 ans de militantes et de militants de Solidaires Finances Publiques ne connaissent pas personnellement François Albertini. J'ai eu l'honneur de lui être présentée par un camarade, Vincent Drezet, lors d'une manifestation devant Bercy il y a un an environ. Si nous n'avons pas eu le temps d'avoir un long échange, j'ai pu ressentir la profondeur de son humanité et de sa bienveillance à l'égard de celles et ceux qui allaient poursuivre le chemin de l'engagement et du combat qu'il avait tracé avec les autres pères fondateurs.

Si aujourd'hui le contexte social et l'administration sont différents, les attaques sont nombreuses et ont un objectif, détruire le modèle social construit par le Conseil national de la résistance. La nouvelle génération de militantes et de militants défendra avec la même détermination les idées et les valeurs construites et portées si haut par nos anciens. Cet héritage vous honore et nous rend fiers. Notre combat d'un monde plus juste et plus solidaire demeure et tant qu'il ne sera pas effectif, il y aura toujours des militantes et des militants pour le porter.

Alors merci Monsieur Albertini.

Merci Camarade.

Anne GUYOT-WELKE

Macron a eu beau promettre de faire de l'égalité entre les femmes et les hommes un des axes majeurs de son quinquennat, tout cela reste de la comm', de la poudre de perlimpinpin. Que ce soit sur les violences faites aux femmes où l'État reste sourd, ou que ce soit le décompte des féminicides qui monte inexorablement, ces messieurs-dames qui nous gouvernent ne semblent pas très émus !

Carrières inégales, pensions inégales, retraite à points : Un casus belli contre les femmes

Le Haut-Commissaire aux retraites affirme que les femmes en seront bénéficiaires de sa réforme mais c'est sans prendre en compte les écarts de salaires existant aujourd'hui entre les femmes et les hommes (24 %). Ils sont non seulement le résultat de discriminations « sèches » : « à travail égal salaire inégal » (9 % d'écart), mais également de différences dans les trajectoires d'emploi et de carrière : des promotions plus tardives, des ruptures et des reprises d'emploi... C'est aussi oublier qu'une grande partie de cette disparité est liée à des périodes de temps partiel souvent utilisées pour consacrer du temps aux enfants. Les dispositifs de solidarité qui existent actuellement, bien qu'ils ne soient que correctifs, permettent néanmoins de réduire, sans les annuler les inégalités de pensions entre les hommes et les femmes. Avec la réforme des retraites par points, si elle devait s'appliquer, les femmes seraient à nouveau grandes perdantes et Solidaires vous explique pourquoi.

25 dernières années ou 6 derniers mois versus carrière entière

Une des mesures phare du rapport Delevoye est le calcul de la pension sur l'intégralité de la carrière et non plus sur les 25 dernières années dans

le privé ou sur les 6 derniers mois de la carrière dans le public.

Or, les trajectoires de carrières courtes, heurtées, touchent particulièrement et principalement les femmes. Elles sont plus nombreuses à travailler à temps partiel imposé ou choisi, à interrompre leur carrière pour élever leurs enfants, à subir des emplois précaires...



Ce nouveau mode de calcul fera donc baisser mécaniquement le montant de leurs pensions.

Au cas particulier, les femmes fonctionnaires perçoivent des primes significativement moins élevées que celles perçues par les hommes (rémunération au mérite, grade moindre,...). Delevoye fait miroi-

ter l'intégration des primes pour les fonctionnaires, soit dit en passant, lesquelles, comment, quelles cotisations leurs seront appliquées? **Pour Solidaires, cette intégration ne compensera en aucun cas les inégalités puisqu'elles existent déjà dans le système actuel.**

La réversion

Les veuves représentent actuellement environ 90% des bénéficiaires. Comparé au système actuel, l'entrée en vigueur de la réforme engendra encore un recul. En effet, la réforme prévoit que les droits à la réversion ne seront plus ouverts à partir de 55 ans mais à partir de 62 ans pour la plupart des régimes et à n'importe quel âge dans le public. Le survivant ou la survivante conserverait 70 % des revenus du couple au sens du dernier mariage. Donc rien n'est prévu pour les anciens mariages (comme c'est le cas actuellement), les PACS, les unions libres... C'est sûrement là encore leur conception de la justice. **Il est clair, voire limpide, que la pension de réversion baissera dans la majorité des cas avec ces nouvelles dispositions. Les femmes seront donc toujours perdantes !**



Et les droits liés aux enfants

La politique nataliste a toujours été une optique des gouvernements successifs quelle que soit leur couleur politique.

Or, dans le système actuel, les droits principaux liés aux enfants existent pour estomper les inégalités entre les femmes actives et les hommes actifs, liés notamment aux congés de maternité et à la perception patriarcal du rôle de la mère dans l'éducation des enfants. Ces droits entraînent des majorations de durée de cotisations : quatre trimestres supplémentaires sont attribués par enfant né après 2004 à la mère dès le premier enfant au titre de la maternité ainsi que quatre trimestres pour l'éducation, attribués au choix à la mère ou au père. Par ailleurs, une majoration de 10 % de la pension est attribuée aux deux parents à partir du troisième enfant.

Il est certainement intéressant qu'une majoration de la pension de 5 % par enfant soit attribuée dès le premier enfant mais nul besoin d'un système par points pour cela. Mais dire qu'il s'agit de « mieux orienter vers le parent qui subit le plus les conséquences sur sa carrière, le plus souvent les femmes », alors là, ce n'est encore que de la comm' et une contre-vérité.

En effet, « l'attribution de cette majoration à l'un ou l'autre des parents sera librement décidée par le couple ». Compte tenu de l'écart des pensions entre les hommes et les femmes, il apparaîtra plus intéressant « d'orien-

ter » cette majoration vers le conjoint qui aura la pension la plus élevée... le plus souvent les hommes. De plus, le choix, si choix il y a, doit l'être au plus tard aux quatre ans de l'enfant. Dans cette réforme, les points liés à la maternité, donc actuellement réservés aux femmes, sont transformés par des points liés à l'éducation de l'enfant, à répartir au sein du couple. Sauf qu'à la fin, un couple sur deux divorce... **La conclusion s'impose, les femmes sont encore perdantes !**

L'amélioration de la retraite des femmes ne passe donc pas non plus par un renforcement des droits familiaux. Ceux-ci sont ambigus : d'une part ils atténuent les inégalités mais d'autre part ils enferment les femmes dans le rôle de mères et les incitent à s'arrêter de travailler (au moins pendant un temps) afin d'élever leurs enfants, avec toutes les conséquences néfastes que cela entraîne sur le montant de leur pension.

On vous a dit RECUL...

La réforme de la retraite à points confère donc au « casus belli » à l'encontre les femmes qui payent déjà un lourd tribut dans le monde du travail.

L'un des objectifs à défendre pour Solidaires est que chacun.e puisse se constituer un droit à une pension suffisante.

D'actions en faveur de l'égalité salariale et l'émancipation des individus doivent impliquer autonomie financière pendant la vie active, perdurant à la retraite avec une pension décente.

Alors partout, toutes et tous ensemble, en faisant le choix de rejoindre les manifestations, et/ou les différentes actions combattant cette réforme, allons dire à Emmanuel Macron et à son gouvernement que nous voulons vivre et non survivre.

LA RETRAITE À POINTS ON EN VEUT POINT !!!

TRISTE NOUVELLE



Solidaires Finances Publiques a le regret de vous faire part du décès de Gérard BECU.

Gérard était un pilier de notre organisation syndicale, militant de longue date.

Il avait œuvré de tout son cœur pour la défense du service public, la défense individuelle des collègues qui faisaient appel à lui.

Il fût notre secrétaire de section du SNUI, puis de l'Union SNUI Sud-Trésor Solidaires et de Solidaires Finances Publiques.

Son engagement syndical nous permettait de pouvoir compter sur ses connaissances et son expérience dans de nombreux domaines, dans notre revendicatif.

Celui-ci était reconnu au-delà même des rangs de Solidaires Finances Publiques.

Il laissait peu paraître son extrême sensibilité aux événements, aux êtres et aux choses.

Malgré les épreuves de la vie, il maintenait un grand attachement aux principes qui ont guidé son existence, sans jamais chercher à en tirer un profit personnel.

C'est une grande perte pour notre collectif et une grande tristesse car perdre un de ses piliers ce n'est pas rien.

Stratégie revendicative :

Etat des lieux et enjeux pour la dé

C'est peu de dire qu'après des années d'étranglement progressif de la DGFIP (suppressions d'emplois, charge de travail en hausse, restructurations) lesancements du «nouveau réseau de proximité» et de la démétropolisation ont provoqué une onde de choc sourde qui s'est rapidement propagée, au-delà même des rangs d'une DGFIP secouée par de nombreuses actions.

En témoignent les nombreuses réactions inquiètes et mécontentes des élus locaux. Cette onde de choc s'est amplifiée avec la loi sur la «transformation» (entendre : destruction) de la fonction publique et, dans la période, le projet de réforme des systèmes de retraites.

La colère et la sidération devant la violence des attaques sont inédites.

Le pouvoir a beau le nier, considérant comme dans «l'ancien monde» que la mobilisation n'est pas assez forte, la réalité s'impose : ses mesures et ses projets sont très largement rejetés, jugés injustes et illégitimes.

Le rejet s'accompagne nécessairement de propositions prenant le contre-pied des régressions à l'œuvre.

Nous y revenons ici.

Le rôle du syndicat : vous défendre

Quelles que soient les circonstances et les difficultés, toute organisation syndicale se doit de défendre pied à pied les personnels et les missions et ce, sur tous les fronts. Les stratégies mises en œuvre par notre syndicat ne visent qu'à cela.

De ce point de vue, les très nombreuses actions locales et les grèves, locales et nationales, sont à saluer : elles ont montré à un pouvoir qui tente d'étouffer les contestations et les organisations syndicales que la colère

était réelle, profonde et durable. Elles ont également permis d'alerter l'opinion et les élus des dangers des projets gouver-

nementaux. Et ce, qu'il s'agisse du conflit, historique, contre le projet visant les retraites ou des actions contre les projets visant la DGFIP.

S'agissant plus particulièrement de la DGFIP, nous nous sommes également adressé aux parlementaires, aux associations d'élus et à la presse. Nous avons refusé de siéger dans les instances qui portaient sur le NRP pour accompagner nos actions. Nous avons par ailleurs poursuivi notre travail sur des enjeux « parlants » comme la lutte contre la fraude fiscale et la dégradation des conditions de travail, avec deux rapports de notre organisation sur le sujet repris par la presse nationale.

Nous avons aussi et surtout demandé au Directeur général d'ouvrir des discussions sur les missions, les moyens et les structures. Car c'est dans ce cadre que nous souhaitons défendre la DGFIP sur l'ensemble des sujets, en faisant valoir notre conception du service public essentiel qu'est la DGFIP, la nécessaire reconnais-

sance des agents, l'amélioration de leurs conditions de travail, le sens des missions, etc. Il était en effet nécessaire de nous adresser aux pouvoirs publics pour leur faire valoir nos positions et vos revendications. Ce

cycle de discussions s'est ouvert depuis plusieurs semaines, avec notamment deux temps forts : les comités techniques de réseau des 31 janvier et 11 février.

Ils disent «dialogue social», nous disons «conflit d'idées» pour appuyer les actions

Faire valoir les revendications, oui mais où ? Dans nos actions, nous le faisons, face aux élus et parlementaires, nous le faisons, et devant la presse nous le faisons. Face aux directeurs locaux et à la direction générale nous le faisons aussi, bien évidemment. Loin de nous l'idée naïve qu'un dialogue feutré permettrait d'améliorer la situation. **Le « dialogue social » n'a de social que le nom, il a changé de nature, il faut donc s'y adapter. Il est devenu conflit d'idées, d'approches, de perspectives.** Nous l'assumons pleinement.

C'est dans cet esprit que nous avons abordé le cycle de discussions que nous réclamions de longue date. **Force est de constater que si les échanges sont rudes, ils sont nécessaires. Il s'agit d'arracher tout ce qui est possible dans un contexte budgétaire et politique extrêmement tendu mais face auquel nous le lâcherons rien.** Il s'agit aussi de mettre toutes nos forces pour stopper le rouleau compresseur.

Dans un tel contexte, ne pas porter votre voix est l'assurance de ne rien obtenir et de laisser la porte grande ouverte aux régressions de toutes sortes, déjà à l'œuvre et si difficiles mais ô combien nécessaires à combattre.

«Toute organisation syndicale se doit de défendre pied à pied les personnels et les missions et ce, sur tous les fronts. Les stratégies mises en œuvre par notre syndicat ne visent qu'à cela.»

Defense des agent·es et des missions

Nos combats

Il y a d'autant plus urgence à porter les revendications des agent·es qu'au moment où nous bouclons ce numéro, le Directeur général s'apprête à signer un contrat avec le ministère de l'action et des comptes publics qui fixera les moyens budgétaires de la DGFIP jusqu'en 2022. Si nos revendications ne s'arrêtent ni au contrat ni en 2022, il y avait cependant urgence à agir...

Solidaires Finances Publiques a donc pris ses responsabilités. Nos revendications sont connues, elles ont été souvent réaffirmées avec force. **Au-delà de notre opposition au projet baptisé NRP et à la démétropolisation, elles portent sur tout ce qui concerne les agent·es le pouvoir d'achat, les perspectives de promotions internes, les conditions de travail, l'exercice des missions, les droits sociaux (action sociale), la protection sociale complémentaire... Disons-le simplement : nous nous battons sur tous les sujets.**

Ceci veut dire que le combat contre le NRP, les projets relatifs à la démétropolisation et les mesures régressives concernant tant la DGFIP que la fonction publique demeurent plus que jamais légitimes et nécessaires. D'ores et déjà, l'intersyndicale s'est mise en capacité de s'adresser aux candidats aux élections municipales et, par la suite, aux nouveaux élu·es locaux, pour les alerter sur la volonté des pouvoirs publics d'organiser le repli des services territoriaux de la DGFIP.

Ceci veut également dire **que nous défendrons l'ensemble des missions de la DGFIP face à ceux qui veulent les externaliser, les transférer et/ou les transformer.** A ce titre, et sans être exhaustifs, nous demandons toujours l'abandon pur et simple du projet concernant les agences comptables, une approche du contrôle fiscal différente de celle portée par le gouvernement (incarnée par la loi « Essoc ») ou encore le maintien des missions de recouvrement à la DGFIP..

Ceci veut aussi dire que nous portons haut la revendication de revalorisation des rémunérations par la hausse de la valeur

du point d'indice (un combat à mener au niveau fonction publique) et la revalorisation du régime indemnitaire qui, lui, relève de la compétence du Directeur général et de « Bercy »... Celui-ci a annoncé vouloir mettre en œuvre une prime d'intéressement. **Si nous lui avons rappelé nos priorités énoncées ci-dessus, nous avons réitéré notre opposition à tout intéressement individuel et montré que l'ensemble des agent·es méritait une telle prime.**

Si la DG devait l'instaurer, elle ne peut selon nous se substituer ni remplacer la revalorisation des deux piliers d'une rémunération durable. Quoiqu'il en soit, notre organisation recherchera à obtenir le maximum possible en matière de rémunération.

L'ascenseur social et la reconnaissance des qualifications est également l'une de nos priorités revendicatives historiques. Au cours des dernières années, les promotions internes ont été freinées : il faut inverser cette tendance mortifère et accélérer les promotions internes au sein de chaque catégorie et entre les différents corps. Plusieurs raisons plaident en ce sens : outre l'impact évident des promotions internes sur la rémunération, il faut également mettre davantage en concordance la pyramide des emplois avec les qualifications réelles des agent·es.

Notre démarche revendicative ne s'arrête évidemment pas là. Nous avons également montré en quoi les besoins sociaux nécessitaient un renforcement des moyens alloués à l'action sociale ministérielle et un complément à la DGFIP qui tiendrait compte de ses spécificités. Les agent·es subissent de nombreuses restructurations qui ont déjà produit leurs effets : les suppressions de nombreux services et la concentration progressive des services dans des villes où le coût de l'immobilier augmente nécessitent une politique sociale de haut niveau.

Nous avons également demandé, dans le droit fil des organisations de fonctionnaires, que l'État employeur assume ses responsabilités en matière de protection sociale complémentaire.



Les conditions de travail sont une de nos préoccupations constantes.

Dans notre rapport « La réforme nuit gravement... », nous avons dressé une analyse argumentée et sans concession des causes de la dégradation des conditions de travail des agents des Finances publiques. Nous y formulons plusieurs propositions que nous défendons ardemment sur tous les fronts.

Et tout cela doit se faire dans le cadre d'une véritable reconstruction des règles de gestion. Remises en cause par la direction générale et taillées en pièces par le gouvernement dans sa loi sur la fonction publique, elles doivent selon nous présenter des garanties fortes pour les agent·es c'est-à-dire être claires, collectives, équitables et offrant des droits aux agent·es par l'intermédiaire de leurs représentant·es élu·es.

Rarement la période a été aussi tendue et rarement les revendications ont été aussi légitimes. Solidaires Finances Publiques mettra toutes ses forces dans la défense globale et résolue des missions et des agent·es des Finances publiques.

Publicité foncière et enregistr

Le Groupe de Travail de ce début d'année 2020 lié à la Publicité Foncière et à l'Enregistrement a confirmé les craintes que les fiches 1 et 2 liées à la création de SAPF (Service d'Appui de Publicité Foncière) et du SNE (Service National de l'Enregistrement) avaient suscitées.

Contrairement à la communication que l'Administration peut établir sur la tenue de ces GT, le dialogue social n'est ni positif, ni constructif. Nous ne sommes pas dupes, la tenue de ces GT ne laisse aucun autre espace que celui d'avaliser des projets de restructuration induits par les suppressions d'emplois massives que subit depuis trop longtemps notre ministère. Les problématiques liées à la création de ces deux services sont pléthoriques, essayons d'en détailler quelques unes.

La Démétropolisation

Les SAPF et le SNE seront ainsi implantés sur l'une des villes retenues dans le cadre de l'appel de candidature aux communes dans le cadre du projet de démétropolisation.

Solidaires Finances Publiques a dénoncé un projet qui ne répondrait aucunement au besoin de service public de l'ensemble des territoires.

Comme un effet d'aubaine, la démétropolisation permet d'accélérer la mise en œuvre des restructurations induites par le GT. Alors qu'elle était initialement réservée à des services à compétence nationale à partir de 2021, voilà qu'elle vient se décliner pour un regroupement de services de directions déconcentrées avec une première création pour fin 2020.

Nous ne sommes pas surpris pour autant, l'administration nous a très clairement habitués à sortir du cadre qu'elle avait elle-même fixé. Si les agentes et agents se doivent d'être exemplaires, cette exigence semble s'appliquer avec beaucoup plus de «souplesse» lorsqu'elle implique une prise de décision de la Direction Générale.

Problématique métiers

Le regroupement de services en une ou plusieurs entités d'appui n'aura pour autre effet que de diluer des compétences déjà mises à mal par les différentes restructura-

tions, les fusions de SPF opérées dans les départements, les regroupements entre services de Publicité Foncière et d'Enregistrement et autres suppressions massives d'emplois à la DGFIP.

Nous l'avons constaté dans le cadre de la réforme des Services d'Appui aux Ressources Humaines (SARH).

La DG a préféré ponctionner les postes des services des RH locales pour les réinjecter très partiellement et les regrouper dans des plateformes réparties sur quelques départements du territoire.

Les agentes et agents affectés n'ont pas eu les formations nécessaires, ni l'accompagnement suffisant. Les personnels contraints à un apprentissage «sur le tas», la mission s'est révélée fragilisée.

L'exemple des SARH utilisé par l'administration lors de ce GT montre bien qu'elle ne se préoccupe ni des conditions de travail des agentes et agents, ni du bon suivi des missions.

L'avenir des missions

Si l'administration refuse de se prononcer sur un éventuel regroupement généralisé des Services de Publicité Foncière et d'Enregistrement sur l'ensemble du territoire, Solidaires Finances Publiques s'inquiète de la pérennité de structures perdant nombre de leurs effectifs. Alors que le Service National d'Enregistrement finira par traiter l'ensemble des déclarations dématérialisées des déclarations de dons, des déclarations principales de succession et les déclarations de cession de droits sociaux, et avec le développement à prévoir de ces formes dématérialisées (voir plus loin), l'avenir des Services Départementaux d'Enregistrement questionne. Pas d'inquiétudes pour la Direction Générale, qui avance progressivement ses projets, feignant de ne pas mesurer l'inquiétude légitime qu'elle engendre auprès des agentes et agents.

Pas plus de réjouissances côté Publicité

Foncière. Dès lors que l'ANF est vanté comme une franche réussite et un important outil de collaboration avec les offices notariaux pour ancrer nos missions de Publicité Foncière et de service public, le ton est donné sur la vision administrative de la tenue de nos missions foncières.

Quelles opérations effectuées demain dans les SAPF et dans les SPF, comment des services d'appui vont-ils apporter une aide au réseau en étant cantonnés à du travail à distance et sans possibilité de consulter les nombreux documents papiers ?

Quelle articulation entre ces services ? Vous l'avez sans doute deviné, aucune réponse précise. Deux mots d'ordre pour l'administration : impréparation et improvisation, une rime riche qui contrebalance avec la pauvreté de la considération des missions et personnels.



ement redéstructurés

Et une usine à gaz de plus

Si l'expression consacrée avait une véritable représentation matérielle, la DGFIP serait probablement responsable d'une large faction de CO2 annuellement émise sur notre territoire.

Ainsi le SDNC devrait être le responsable fonctionnel de l'ensemble des SAPF, il n'en sera pas pour autant le responsable hiérarchique de l'ensemble des agentes et agents des SAPF.

En effet certain-es seront toujours hiérarchiquement dépendant-es des directions locales tandis que d'autres le seront du SDNC.

Un imbroglio et une différence de traitement des agentes et agents comme seule la DGFIP parvient à imaginer.

Quant au calendrier retenu : de fin 2020 à 2026, avec un mouvement complémentaire de mutation à anticiper pour fin 2020.

Quelle règles de gestion pour les agents ?

Aucun représentant de SPIB ou de RH n'était présent lors de ce GT, et le questionnement relatif aux règles d'indemnitaire et de mutation n'avaient été que sommairement réfléchi.

La DGFIP procède systématiquement de cette façon. Des GT métiers viennent entériner des restructurations, et ensuite on bricole pour amoindrir les impacts sur le quotidien et la vie des agentes et agents.

Ainsi l'indemnitaire de certains agent-es touchant une ACF en SPF et qui devraient opérer une mutation dans le département pour obtenir une éventuelle affectation en SAPF n'a pas été anticipé.

Concernant la mobilité, si l'administration répète à l'envi qu'il n'y aura aucune mobilité forcée et qu'en cas de suppressions de postes, les agentes et agents auront la possibilité de demeurer en surnombre sur leur site, la problématique des brigadiers de la BNIPF n'a pas été réfléchi. Ces personnels itinérants seront ainsi sédentarisés et affectés dans un SAPF. Répartis sur l'ensemble du territoire, qu'advient-il si aucun SAPF n'était localisé dans leur périmètre d'habitation alors qu'il n'existe aucune garantie en cas de restructuration liée à la résidence familiale ? L'administration n'avait aucune réponse à nous fournir.

Quels services pourraient être concernés par des mutations forcées ? Derrière le discours bienveillant d'une administration aussi éloignée des réalités, il est à craindre que des personnels puissent subir les effets délétères d'une restructuration conduite dans la précipitation.

Une dématérialisation à marche forcée

La dématérialisation continue d'être envisagée comme moyen d'intensification des réductions d'effectifs. Notre organisation n'est pas par principe opposée à un développement de nouvelles technologies mais critique fermement une utilisation uniquement envisagée sous le prisme des réductions budgétaires.

La mise en place du travail à distance dans les SAPF conduira à un affaiblissement de l'attrait du métier et à la mécanisation, voire la tacheronnisation des missions.

Les expérimentations sur le travail à distance conduites au SDNC auprès des brigadiers de la BNIPF ont relevé le faible attrait pour cette organisation du travail.

En plus de conduire à des traitements répétitifs, les agentes et agents eurent la sensation de devoir privilégier un travail quantitatif à une analyse qualitative des actes.

Concernant la dématérialisation des actes d'enregistrement, Solidaires Finances Publiques a réitéré son opposition à voir l'usage d'internet remplacer un service public de proximité.

Alors que le Défenseur des Droits a dénoncé la mise à l'écart d'une frange de la population du numérique, la DGFIP continue de développer son offre dématérialisée tout en déstructurant parallèlement les services et en limitant de fait les possibilités d'accueil.

En conclusion, Solidaires Finances Publiques a réitéré son attachement à un service public de proximité, un maintien des missions, et le respect des conditions de travail des personnels de la DGFIP. Nos luttes sont loin d'être terminées et nous persévérons à combattre les multiples attaques que nous subissons.



Le 8 mars, c'est toute l'année ! Dimanche compris

Le 8 mars est la journée internationale de lutte pour les droits des Femmes. Si cette lutte est mise en avant en cette journée, elle a lieu au quotidien.

Dans sa vie professionnelle, pour une vraie égalité salariale, pour un égal accès à des postes supérieurs, pour une évolution de carrière non freinée voire bloquée...

Dans sa vie personnelle, pour une vraie répartition des tâches domestiques sans que l'un ne vienne « aider » l'autre mais juste prendre sa part, pour ne plus subir brimades, injures et insultes chez soi ou dans la rue, pour ne plus être qualifiée de « sexe faible »...

Et cette année, en pleine réforme des retraites, c'est montrer encore plus que jamais notre opposition à cette réforme injuste et inégalitaire dont les femmes seront les grandes perdantes.

Le 8 mars, c'est manifester pour le respect des droits déjà existants et pour en exiger d'autres, c'est réclamer l'égalité réelle entre toutes et tous, c'est exiger la fin des violences faites aux femmes et aux filles, c'est montrer aux générations futures que la transformation sociale est en cours et que chacune et chacun y a toute sa part.

**Alors,
ce dimanche 8 mars,
toutes en grève !
Toutes et tous,
manifestons !**

Examen des propositions de modifications statutaires et des vœux présentés par les sections lors des AG 2019 soumis à l'avis des AG des sections en 2020

L'examen des propositions de modifications des statuts de notre organisation syndicale est un passage obligé pour chaque assemblée générale.

Les avis donnés par chaque section seront comptabilisés au niveau national à l'issue des Assemblées Générales. Les résultats seront donc connus et publiés avant le Congrès de Biarritz qui se tiendra fin mai 2020.

Nous précisons que les avis et/ou décisions des Assemblées Générales se prennent à la majorité absolue et s'appliquent à la totalité du nombre d'adhérents de la section. Les sections ont toutefois la possibilité d'opter pour le vote proportionnel faisant ressortir le nombre de votes des adhérents qui sont « pour », « contre » ou qui « s'abstiennent » sur chaque proposition.

Enfin, nous rappelons que pour être intégrée dans nos statuts, une proposition de modification statutaire doit recueillir globalement au moins 2/3 d'avis favorables à l'issue de la centralisation des votes des sections au niveau national.

Six propositions de modifications statutaires sont soumises à l'avis des assemblées générales du printemps 2020.

De plus, deux vœux sont également soumis à l'avis des assemblées générales. Ces vœux seront débattus en Congrès et feront l'objet d'un vote spécifique.

Bonnes assemblées générales à toutes et à tous.

Les propositions de modifications statutaires

1. Proposition présentée par les sections de l'Aisne, du Nord et de la Saône-et-Loire et visant à modifier l'article 18

Rédaction actuelle	Proposition de modification
Le Syndicat tient tous les deux ans un Congrès ordinaire dont la date et le lieu, fixés par le Conseil Syndical, sont publiés en même temps que l'ordre du jour, au moins un mois à l'avance. Dans l'intervalle de deux congrès ordinaires, le Conseil Syndical peut convoquer un Congrès extraordinaire.	Le Syndicat tient tous les trois ans un Congrès ordinaire dont la date et le lieu, fixés par le Conseil Syndical, sont publiés en même temps que l'ordre du jour, au moins un mois à l'avance. Dans l'intervalle de deux congrès ordinaires, le Conseil Syndical peut convoquer un Congrès extraordinaire.

Exposé des motifs :

Les motivations sont de plusieurs ordres :

- un problème de temps : un congrès tous les 2 ans «oblige» dès le retour d'un congrès de se remettre de nouveau en position pour la préparation du prochain. Cette déclinaison devrait aussi se faire au niveau de la section mais il faut être réaliste : nous manquons de temps et de militants pour faire ce travail. De fait, c'est toujours au dernier moment que nous travaillons sur le congrès,,,
- Il y a aussi une dimension économique qui ne peut nous laisser indifférent. Notre syndicat est financé à plus de 95 % par nos cotisations. Cela est sain très sain et assure notre indépendance de réflexion de combativité. Il n'y a pas ou très peu de subvention, d'aide publique, de financement par d'autres structures. Le travail de nos trésoriers locaux et de la trésorerie nationale permet espérer atteindre un équilibre financier. Un congrès de moins à financer permettrait d'arriver plus vite à cet équilibre. De plus, les économies dégagées permettraient de financer d'autres actions visant à améliorer notre fonctionnement interne (propagande, soutien aux militants et aux élus locaux.

Vote du Conseil Syndical		VOTANTS : 52	POUR : 17	CONTRE : 32	Abstentions : 3	Avis défavorable	
Vote de ma section		VOTANTS	POUR	CONTRE	Abstention	MODIFICATION	
<i>Majoritaire</i>	<i>Proportionnel</i>					<i>Adoptée</i>	<i>Rejetée</i>

2. Proposition présentée par les sections des Ardennes, de l'Aube et de la Marne et visant à modifier l'article 19

Rédaction actuelle	Proposition de modification
Les sections syndicales telles que définies à l'article 5 des présents statuts sont représentées au congrès du syndicat par un ou des délégués désignés conformément aux dispositions de l'article 11 des présents statuts.	Idem + Ajout : Au sein d'une région définie par nos statuts il est possible, à titre exceptionnel, qu'une section propose une place de délégué à une autre section de cette même région ne disposant initialement que d'une place de délégué.

Exposé des motifs :

Pour une section il est souvent difficile d'envoyer une personne isolée au congrès.

Au sein d'une région définie par nos statuts il est possible, à titre exceptionnel, qu'une section propose une place de délégué à une autre section de cette même région.

Le « don » de place pourra venir indifféremment d'une section qui en a plusieurs ou d'une section qui n'en a qu'une seule et qui ne trouve pas de délégué. Il se fera forcément au bénéfice d'une section qui n'avait qu'un seul délégué. Il s'agit d'une possibilité offerte au sein des régions et non d'une obligation. Cette modification statutaire peut permettre aux sections à un seul délégué de pallier cette situation sans augmenter le nombre global des délégués.

Vote du Conseil Syndical		VOTANTS : 48	POUR : 16	CONTRE : 30	Abstentions : 2	Avis défavorable	
Vote de ma section		VOTANTS	POUR	CONTRE	Abstention	MODIFICATION	
Majoritaire	Proportionnel					Adoptée	Rejetée

3. Proposition présentée par les sections de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, de la Lozère et des Pyrénées-Orientales et visant à modifier l'article 28

Rédaction actuelle	Proposition de modification
Si, par suite de décès ou de démission d'un ou plusieurs membres du Bureau National, la constitution de ce dernier cesse d'être conforme aux dispositions ci-dessus, il se complète de lui-même, sous réserve de ratification par le Conseil Syndical, à sa prochaine réunion.	Idem + Ajout : En cas de décès ou de démission du Secrétaire Général, le Conseil Syndical élira dans la liste du Bureau National et dans la continuité de l'orientation du dernier congrès, un nouveau Secrétaire Général dont le mandat ira jusqu'au congrès suivant.

Exposé des motifs :

En aucun cas cette modification ne constitue un quelconque acte de défiance, ni envers le Secrétaire Général actuel ni envers le futur.

Dans l'écriture actuelle des statuts rien n'est prévu pour remédier à la « vacance du pouvoir » hormis la convocation d'un Congrès extraordinaire.*Cet ajout doit permettre d'éviter à la fois la vacance trop longue de la fonction et de devoir supporter le coût financier et humain de l'organisation d'un Congrès extraordinaire.

Vote du Conseil Syndical		VOTANTS : 49	POUR : 24	CONTRE : 25	Abstention : 0	Avis défavorable	
Vote de ma section		VOTANTS	POUR	CONTRE	Abstention	MODIFICATION	
Majoritaire	Proportionnel					Adoptée	Rejetée

4. Propositions présentées par les sections de la DIRCOFI Ile-de-France et de la DVNI et visant à modifier les articles 4, 24 et 27

Congrès de Biarritz ...

ARTICLE 4

Rédaction actuelle	Proposition de modification
Solidaires Finances Publiques qui s'insère dans le mouvement général des travailleurs, est libre de toute attache politique, philosophique, ou confessionnelle ; il est libre de tenir dans ses réunions toutes discussions ayant trait à ces objets, dans la mesure où elles ont un rapport avec les buts et idéaux du syndicalisme.	Idem + Ajout : Solidaires Finances Publiques revendique l'égalité entre les femmes et les hommes. Afin d'assurer une égale représentation des femmes et des hommes dans nos instances de direction, le conseil syndical et le bureau national sont paritaires.

Exposé des motifs : Éclairage de la modification statutaire proposée par les sections de la DIRCOFI IdF et la DVNI Solidaires Finances Publiques mène depuis le dernier congrès de nombreux travaux sur la question des inégalités entre les femmes et les hommes. Ces travaux nous ont amené à nous interroger sur la place des femmes et leur visibilité à la DGFIP, dans la société, mais aussi dans notre syndicat. Partant du constat qu'actuellement l'ensemble bureau national + secrétariat national est composé à 55,3 % d'hommes (1) et que les conseillers et conseillères syndicales sont pour 37 % des femmes et pour 63 % des hommes (chez les titulaires : 70,9 % sont des hommes et 29,1 % sont des femmes, pour les adjoint-e-s : 54,8 % sont des hommes et 45,2 % sont des femmes) (2), nous proposons de mettre en adéquation nos statuts avec les valeurs que nous défendons et de rendre une partie de nos organes de direction paritaires;

1) Chiffres issus des données JACKAL au 20/05/2019

2) Chiffres tirés du trombinoscope réalisé lors de l'élection des nouveaux et nouvelles conseillères syndicaux.

Vote du Conseil Syndical		VOTANTS : 49	POUR : 9	CONTRE : 20	Abstentions : 20	Avis partagé	
Vote de ma section		VOTANTS	POUR	CONTRE	Abstention	MODIFICATION	
Majoritaire	Proportionnel					Adoptée	Rejetée

ARTICLE 24

Rédaction actuelle	Proposition de modification
Chaque région est représentée par un conseiller syndical régional qui assiste de droit aux débats du conseil syndical, et par un conseiller syndical régional adjoint qui doit être issu d'une autre section de la région.	Idem + Ajout : Le conseil syndical est paritaire, tant au niveau des titulaires que des adjoint-es.

Exposé des motifs : Voir ci-dessus (article 4).

Vote du Conseil Syndical		VOTANTS : 47	POUR : 10	CONTRE : 18	Abstentions : 19	Avis partagé	
Vote de ma section		VOTANTS	POUR	CONTRE	Abstention	MODIFICATION	
Majoritaire	Proportionnel					Adoptée	Rejetée

ARTICLE 27

Rédaction actuelle	Proposition de modification
Le Bureau National est élu par le Congrès, au scrutin de liste, et à la majorité absolue des suffrages exprimés ; il ne peut comporter ni moins de 20, ni plus de 30 membres. Pour être valablement soumise aux votes ...	Le Bureau National est élu par le Congrès, au scrutin de liste paritaire , et à la majorité absolue des suffrages exprimés ; il ne peut comporter ni moins de 20, ni plus de 30 membres. Pour être valablement soumise aux votes

Exposé des motifs : Voir ci-dessus (article 4).

Vote du Conseil Syndical		VOTANTS : 48	POUR : 9	CONTRE : 23	Abstentions : 16	Avis partagé	
Vote de ma section		VOTANTS	POUR	CONTRE	Abstention	MODIFICATION	
Majoritaire	Proportionnel					Adoptée	Rejetée

Les vœux

Vœux de la section DVNI

L'assemblée générale réunie le 13 juin 2019 a mandaté le bureau pour la rédaction d'un vœu qui porte sur l'engagement individuel et collectif des militants de solidaires finances publiques. Elle demande à ce que soit ouvert le débat de la rotation des mandats à tous les niveaux de notre syndicat. Le bureau de la section DVNI solidaires finances publiques émet le vœu suivant :

Le bureau de la DVNI, mandaté par l'assemblée de section demande à ce que soit porté dans nos différentes instances une réflexion collective sur l'idée de la rotation des mandats. Ces interrogations doivent nous permettre :

- de mettre en pratique le renouvellement syndical appelé de nos vœux depuis plusieurs congrès et de permettre l'émergence de nouveaux et nouvelles militantes à des responsabilités à tous les niveaux de notre organisation
- de réfléchir ensemble à ce que la réintégration dans les services après un mandat syndical soulève comme questions.

Il ne s'agit pas de mettre en cause les permanents syndicaux actuellement en place, ni de faire une chasse aux sorcières. Il ne s'agit pas non plus – comme notre administration se plaît à le faire – de mettre en place des bilans de compétences. Tous les militant(e)s doivent se sentir concerné(e)s.

Les mandats exercés par les élu(e)s et mandaté(e)s de notre syndicat sont des «outils» efficaces.

Ils sont la vitrine de l'organisation dans les instances où ils (elles) siègent, tant au niveau local, départemental, régional, national. Ils (elles) sont porteurs de toute la démarche de solidaires finances publiques.

Personne n'est propriétaire de son mandat syndical, et chaque responsabilité est un bien collectif.

Nous devons permettre l'émergence de nouveaux responsables, de féminiser, de rajeunir, de mieux répartir les mandats électifs et de représentations. Et, nous avons les moyens de le faire.

Au-delà de ces déclarations de principes, la section DVNI souhaite – sans s'imposer de contrainte et limite statutaire – mais en n'écartant aucune piste, que la rotation régulière des mandats soit un objectif COMMUN et PARTAGE, que des solutions soit proposées et examinées, nous faisons le vœu que ces réflexions aient lieu dans notre organisation, sereinement, afin de nous permettre collectivement d'envisager l'avenir de notre organisation syndicale.

Avis du Conseil Syndical	VOTANTS : 46	POUR : 14	CONTRE : 9	Abstentions : 23	Avis partagé
---------------------------------	---------------------	------------------	-------------------	-------------------------	---------------------

Nature du vote de ma section		NOMBRE VOTANTS	POUR	CONTRE	Abstention	OBSERVATIONS
<input type="checkbox"/> Majoritaire	ou					Ligne à servir dans les deux cas (vote à la proportionnelle ou à la majorité absolue)
<input type="checkbox"/> Impératif	ou					Obligatoire si vote à la majorité absolue car traduction du résultat de vote
<input type="checkbox"/> Proportionnel						
<input type="checkbox"/> Indicatif						

Vœux de la section de la Sarthe

La section de la Sarthe demande que le syndicat, et donc le Bureau National, n'utilise plus l'écriture dite « inclusive » dans sa communication.

Motifs du vœu :

L'écriture dite « inclusive » pollue la communication du syndicat et nuit à la bonne compréhension des messages. Son usage conduit même bien souvent à un effet contre productif.

La section de la Sarthe estime que l'énergie déployée pour imposer cet outil de communication pourrait être mieux employée.

L'utilisation de l'écriture dite « inclusive » n'est à notre sens pas adéquate pour traiter le vaste problème que constitue l'inégalité hommes-femmes.

Avis du Conseil Syndical	VOTANTS : 47	POUR : 12	CONTRE : 29	Abstention : 6	Avis défavorable
---------------------------------	---------------------	------------------	--------------------	-----------------------	-------------------------

Nature du vote de ma section		NOMBRE VOTANTS	POUR	CONTRE	Abstention	OBSERVATIONS
<input type="checkbox"/> Majoritaire	ou					Ligne à servir dans les deux cas (vote à la proportionnelle ou à la majorité absolue)
<input type="checkbox"/> Impératif	ou					Obligatoire si vote à la majorité absolue car traduction du résultat de vote
<input type="checkbox"/> Proportionnel						
<input type="checkbox"/> Indicatif						

Informatique :

Entre abondement budgétaire et nescience du facteur humain



La Direction Générale vient de communiquer les résultats de l'enquête complémentaire informatique de décembre 2019.

Cette enquête fait suite à celle de juin 2019, dans laquelle avait été mis en évidence un décrochage du ressenti des agents à l'égard des applications métiers.

L'enquête complémentaire a pour but de désigner des applications prioritaires sur lesquelles les efforts seront portés.

D'entrée de jeu, nous faisons le constat que de moins en moins d'agents répondent à ces questionnaires.

S'ils étaient 46000 à répondre en 2012 (39,4 % des effectifs), ils ne sont plus que 26000 (26,74% des effectifs) en 2019. Lors de l'enquête complémentaire, seulement 16000 agents ont répondu ce qui semble démontrer une certaine lassitude des utilisateurs... et probablement un manque d'écoute ! Plus marquant encore, lors de l'enquête de juin, il apparaît que la part des agents mécontents de leur environnement informatique a doublé depuis 2017 : 18 % des sondés sont insatisfaits, contre 9 % en 2017. Quant à la note générale attribuée par les agents à l'informatique, elle est aussi en baisse : de 6 sur 10, contre 6,5 en 2017. Nous ne sommes pas surpris, le rapport de la Cour des comptes d'avril 2019 sur les systèmes d'information de DGFIP et de la DGDDI dressait déjà un constat mitigé : le budget informatique à la DGFIP a ainsi baissé de 22 % entre 2012 et 2017, quant à la diminution des effectifs dans les services informatiques, elle a été de 13 % entre 2013 et 2018. Si La DGFIP a réussi à encaisser la baisse budgétaire en réinternalisant la plupart de ses process informatiques, les systèmes sont vieillissants, voire obsolètes. Les coûts de maintenance deviennent de plus en

plus lourds à supporter, et ce au détriment des investissements et du renouvellement de matériels. La Cour des comptes en est arrivée à pointer une dette technique qu'il est nécessaire de résorber, et ça risque de coûter très cher. Le même rapport avait tout de même souligné le maintien d'un taux de disponibilité élevé des applications internes DGFIP.

Cependant, ce taux est à relativiser, car mesurer la seule disponibilité des applications ne suffit plus. Les applications peuvent fonctionner, mais avoir des temps de réponse dégradés, que les indicateurs ne montrent peu ou pas. La raison en est simple : les applications sont marquées du statut « indisponibles » seulement si leur temps de réponse dépasse un certain « timeout » en jargon technique. Ainsi une application ralentie, mais qui ne dépasse pas le seuil apparaît comme opérationnelle. Ce fonctionnement dégradé, est en revanche ressenti de manière très directe par les utilisateurs... Il suffit de lire dans le forum de la DGFIP, les fils de discussion « HTTP 503 Mon Amour », « HTTP 503 Forever » pour avoir une idée du ras-le-bol des utilisateurs. À tel point que les services informatiques ont dû réagir. Une (PEX) procédure d'exception s'est déroulée en décembre 2019 et janvier 2020, afin de déterminer l'origine de ces lenteurs et trouver des solutions pour améliorer le fonctionnement gé-

néral des applications internes. Cette procédure ne semble pas terminée, à suivre donc.

En revenant à l'enquête complémentaire, nous ne sommes pas étonnés des constatations :

Dans l'absolu, les applications les plus mal notées sont Medoc/Medoc-web, Majic, et Nausicaa avec des notes comprises entre 5 et 6,1 sur 10 soit juste au-dessus de la moyenne.

Pour Médoc et Magic il s'agit d'applications anciennes, les plus austères et les moins conviviales en matière d'ergonomie.

Dans son rapport, la Cour des comptes avait listé les applications frappées d'obsolescence avec entre autres : Iliad/Iliad IS pour la sphère des particuliers, REC, RECPAS RAR, Medoc et AMD pour le recouvrement, Majic dans le foncier.

Nous retrouvons sans surprise les mêmes applications citées dans l'enquête informatique de décembre 2019 : les utilisateurs souhaitent voir évoluer Hélios -pour manque de fonctionnalités et lenteurs-, Adonis -applications les plus utilisées-, suivent ensuite Medoc/Medoc Web, Iliad, Majic, pour des raisons évidentes d'obsolescence, mais aussi de lenteur.

La DG a engagé un plan d'action pour essayer de corriger de manière plus

pérenne ces problèmes récurrents. Il prend appui sur plusieurs axes :

- associer davantage les utilisateurs,
- amplifier la modernisation des applications,
- accompagner les évolutions organisationnelles,
- mieux coordonner les interruptions applicatives,
- fournir un environnement numérique de travail plus moderne et performant,
- diagnostiquer plus précisément et résoudre plus rapidement les problèmes rencontrés par les services.

Ainsi un groupe de travail aura la charge d'établir une liste des travaux à conduire sur les applications ciblées «prioritaires» suite à l'enquête de fin 2019.

En parallèle, des travaux de communication seront lancés afin de s'assurer d'un meilleur report des incidents sur le PAR (Parcours d'Assistance Rénové), de renforcer la coordination des créneaux d'interventions, et d'étudier les modalités de report automatique de l'état des applications sur le portail agent. La disponibilité des applications calculée par ISAC devrait être affichée au niveau du portail applicatif. Des audits réseau doivent déterminer les sites prioritaires pour des améliorations de débit de données.

Solidaires Finances Publiques ne peut que souscrire à cette volonté, clairement affirmée, de mettre fin aux problèmes récurrents que subissent l'ensemble des collègues qui utilisent à 98 % l'outil informatique dans leurs travaux quotidiens. Il n'en demeure pas moins que si la volonté est une chose, il est essentiel d'avoir des moyens pour la mettre en musique.

À la suite du rapport de la Cour des comptes, il semble que le gouvernement ait enfin pris conscience de l'impasse dans lequel menait cette politique aberrante en matière informatique en

donnant à la DGFIP une marge budgétaire supplémentaire.

Ainsi c'est près de 70 millions d'euros d'autorisation d'engagement qui a été donné à la DGFIP sur 2020-2021 pour réinvestir et moderniser à la fois nos infrastructures et pour nous permettre de passer outre la «dette technologique» et les impasses accumulées ces dernières années.

Solidaires Finances Publiques ne peut que se satisfaire de voir que nos besoins en matière d'investissement informatique soient enfin reconnus au plus haut niveau, et qu'une vraie volonté soit affichée dans ce domaine.

Relativisons quand même l'effort consenti : ces 70 millions permettent juste de revenir à des niveaux budgétaires connus dans les années 2010...

Toutefois il manque pour nous une page importante : les moyens humains !

En effet, il ne s'agit pas de mettre en place de nouvelles infrastructures modernes et performantes, ou de faire de nouvelles applications, encore faut-il avoir les moyens humains de les conduire, de les réaliser et de les suivre.

Or ces dernières années, à l'image de l'ensemble de la DGFIP, les services informatiques ont payé un lourd tribut en termes de suppressions d'emplois.

Ceci n'a pas été sans conséquence sur la qualité et le suivi des travaux fournis et notamment sur le suivi des applications. En parallèle avec ces moyens budgétaires, il est temps aujourd'hui de mettre en place un plan de recrutement et un plan de formation ambitieux dans la sphère informatique afin de renforcer en moyens humains, les services de développement, de qualification, de production et d'assistance. Il est particulièrement urgent de faire un point sur le PAR et de voir comment il est possible de l'améliorer.

Mais plus globalement, pour Solidaires Finances Publiques c'est toute cette chaîne du développement à l'assistance qui doit à présent être renforcé et être mis à niveau afin que les difficultés de ces derniers mois ne se renouvellent pas. Bien sûr, pour nous il doit s'agir d'emploi durables de fonctionnaires et non de recours à des contractuel·le·s ou à des prestataires !

La DGFIP doit maîtriser entièrement son outil informatique et doit pouvoir compter sur des agents formés, techniciens, et disponibles.

Solidaires Finances Publiques agira en ce sens lors des prochaines réunions informatiques où nous porterons une demande et une exigence forte sur ces sujets.

BRÈVES...

LA DÉMÉTROPOLISATION À LA DG

«ON NOUS CACHE TOUT, ON NOUS DIT RIEN»

Suite aux annonces de « démétropolisation » de quelque 3000 agents parisiens, Solidaires Finances Publiques a, en intersyndicale, très vite formulé des interrogations expresses sur les impacts de ces projets sur les Services Centraux, notamment en exigeant l'inscription de ce point à l'ordre du jour du CTSCR (Comité Technique de Service Central de Réseau) du 8/10/19. Les réponses apportées furent lapidaires : « Rien à l'horizon concernant les services centraux à ce stade » tout en précisant que les organisations syndicales seraient informées si de tels projets venaient à voir le jour.

La chronologie des événements qui s'en suivirent vint quelque peu contredire les assertions de l'administration.

Début novembre 2019, lors d'une tournée de HMI, nous informions les personnels avoir « découvert » un projet de note à l'intention du Directeur Général dont l'objet était ainsi formulé « Déconcentration de l'activité de l'administration centrale : création d'un Pôle National de Soutien au Réseau » issu d'un transfert d'une partie d'activité de 2 Bureaux.

2 mois plus tard, alors que les Organisations Syndicales ne sont toujours officiellement informées de rien, la note relative au même projet est finalisée, datée du 5 décembre 2019, sous le double timbre de 2 services, signée par les 2 Chefs de Service concernés et adressée au Directeur Général. Elle précise cette fois expressément la localisation du service créé dans « une commune correspondant aux critères de la démétropolisation » !

Le 29/01/2020, une première liste de 50 sites d'accueil était publiée (cf ULYSSE/Actualités Générales) et à ce jour aucune information n'a encore été diffusée sur les services qui seraient pressentis, en services centraux, pour y être déplacés...

Solidaires Finances Publiques dénonce l'administration qui met en œuvre une stratégie anxiogène de dissimulation de l'ensemble des éléments, tant envers les agents concernés qu'à l'égard de leurs représentants. Qui pourrait désormais nous faire croire qu'aucune réflexion n'est engagée concernant les services centraux de la DGFIP !!

Le chef d'orchestre du Titanic : «jouons plus fort» !

Selon la légende, lors du naufrage du Titanic intervenu en 1912, l'orchestre continuait à jouer.



Laissons aux historiens le soin de débattre sur sa véracité pour nous pencher sur le parallèle qu'il autorise, toute proportion gardée bien entendu, avec ce que nous connaissons. Car le décalage entre la situation du navire DGFIP et l'apparente légèreté de certains propos officiels pourrait en effet nous inspirer ces quelques lignes.

Darmanin PAS, les agent-es restent

Pour notre ministre actuel (futur ? Voire...), la cause est entendue : il a réussi le pari du prélèvement à la source (PAS). Mieux, le PAS aurait permis de récupérer des sommes sonnantes et trébuchantes supplémentaires. En clair, le PAS est un succès, fermez le ban, exit les critiques des syndicats, ces empêcheurs de réformer en rond.

Un succès total ? Qui vivra verra... Car dresser un bilan est prématuré. Nous verrons, après les déclarations des revenus 2019 et lors de la sortie des avis d'imposition, combien de foyers fiscaux se manifesteront lorsque les régularisations seront connues, quel sera le montant précis qui sera recouvré in fine, etc. Le ministre sera-t-il toujours en place ? Rien n'est moins sûr à l'heure où nous bouclons ce journal. Les agent-es, eux, seront toujours sur le front....

89 % d'usagers satisfaits, et autant d'agent-es des finances publiques mécontents...

Un récent sondage montre que 89 % des usagers se déclarent satisfaits de la DGFIP. Le directeur général s'en félicite et le met même au crédit des agent-es. Mais il tarde

à leur créditer sa reconnaissance en décisions sonnantes et trébuchantes.

Le résultat de ce sondage n'est guère étonnant. Il est conforme à la plupart des sondages réalisés depuis de longues années sur les services publics. Il confirme, si besoin en était, que les agent-es des finances publiques s'investissent dans leurs missions et ont une haute idée du service public. Ce qui ne semble pas partagé par les pouvoirs publics, tout à leur tâche de travail de sape des droits, des missions et des structures. Les agent-es subissent tout cela, mais ils travaillent beaucoup et bien. Une immense majorité d'usagers se déclarent satisfaits certes, mais combien demain si le NRP passait ? Combien une fois le service public low cost installé ? Combien de temps sans véritable reconnaissance ?

Alors merci oui, mais merci qui et, surtout, merci comment ? Du côté de « Bercy » on sent comme une gêne : oui, la DGFIP est une maison super avec des agents super, mais on la sabre et on hurle « ma casquette » à la moindre revendication... Vous avez dit décalage ?

Le DG tchat, les agent-es trinquent

Les agent-es ont parlé. Le DG a tchaté. Voici quelques morceaux choisis assortis de commentaires rapides en mode « réactif »...

Sur le NRP, selon le DG « en 2020 nous y allons très prudemment sur les évolutions de structures ». Et après, on fonce tout sourire dans le mur ?

A propos des débitants de tabacs, « Nous ne sommes pas en terre inconnue ». Mais à coup sûr pas en terre promise...

Sur l'état moral des agent-es : « ce n'est pas nouveau que les observatoires internes tra-

duisent à la fois de l'inquiétude, du stress, un sentiment que tout va trop vite et une interrogation sur la qualité du service ». Ah ? Tiens.... Des idées pour changer cela ou on se contente de regarder le naufrage ?

« La DGFIP est soucieuse de valoriser la carrière de ses agent-es ». Vraiment ? Et si on leur demandait leur avis ?

« Nous mettrons tout en œuvre pour faire en sorte que les inquiétudes s'estompent rapidement et que chacun trouve sa place »... Tout, vraiment ?

« On reproche parfois à la Direction générale de ne pas savoir dire suffisamment merci, ce n'est pas faux. Nous devons être meilleurs la dessus ». Sans blague ? Il suffit parfois de le dire, et de le traduire dans les faits. En attendant, le merci attendra...

Que peuvent nous inspirer ces propos et déclarations du directeur général et du ministre ? L'auto-satisfecit, la déconnexion, tout cela à la fois ?

La communication prenant le pas sur la réalité, certainement, une vieille habitude : sous certains aspects, le nouveau monde ressemble étrangement à l'ancien.

Pour le reste, tout va bien et tout ira mieux, jouons plus fort, le bateau ne coule pas, on est prié de le croire.